



Réunion d'information et Assemblée Générale Constitutive de ASLGF de Magland

Compte-rendu

Mardi 2 août – 18h00 – **MAGLAND**

Intervenants présents :

Mme. Fernande AUVERNAY, Elue de Magland

M. Gérard VULPILLERE, Elu de Magland

M. Freddy CONTAT, technicien CRPF

M. Claude GEMIGNANI, DDT

M. Claude LEBAHY, ONF

Environ 150 personnes étaient présentes à la réunion

Ordre du jour

- Présentation du CRPF
- Rappel des faits et états des lieux
- Présentation du projet d'ASLGF
- Création de l'ASLGF de Magland

L'objectif de cette réunion ciblée sur les propriétaires concernés par la tempête est de présenter le projet de réalisation d'une ASLGF (Association Syndicale Libre de Gestion Forestière) sur la commune de Magland et de la créer.

1 - Présentation du CRPF et de l'UFP 74

Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) est un établissement public créé en 1963 ayant pour but de développer et d'orienter la gestion forestière. Ses missions sont le conseil et le regroupement pour les propriétaires forestiers privés ainsi que l'information par des réunions de formation des publications techniques et des visites conseils gratuites en forêt.

Le technicien référent sur le secteur du pays du mont-blanc est Freddy CONTAT, vous pouvez le contacter au 06 08 36 45 59, c'est lui qui sera votre interlocuteur technique pour la situation de Magland.

L'Union des Forestiers Privés de Haute-Savoie (UFP74) est une association de propriétaire couvrant l'ensemble du département dans le but de représenter les propriétaires privés. Elle présente de multiples avantages comme l'assurance des parcelles, l'information grâce à un bulletin d'information (le forestier privé) et la priorité de conseil pour le CRPF.

2 – Rappel des faits et états des lieux

Le 1^{er} juillet 2019, une tempête touche le département de la Haute-Savoie, et plus particulièrement la commune de Magland, où de nombreux dégâts sont à déplorer.

Une réunion de crise est réalisée en urgence par la commune, le 5 juillet, il est décidé lors de cette réunion de faire passer un drone par la chambre d'agriculture pour établir un état des lieux de la situation.

Résultats : **162,6ha**
1018 parcelles
395 propriétaires
55% en forêt publique et 45% en forêt privée
Plusieurs secteurs impactés

Il est rappelé plusieurs points très important de la situation :

- la dangerosité de la zone
- l'importance de faire intervenir des professionnels (si possible des abatteuses)
- l'importance d'établir un contrat avec ces professionnels
- le risque de prolifération des scolytes

Au vu du morcellement très important de la zone et de l'urgence de la situation, le CRPF propose aux propriétaires d'organiser une action collective pour l'ensemble des propriétaires impactés en créant une association.

3 – Présentation du projet d'ASLGF

L'ASLGF (Association Syndicale Libre de Gestion Forestière) est un type d'association pour regrouper les propriétaires de façon volontaire. L'objectif est de proposer une gestion durable de la forêt en prenant en compte l'ensemble de ses fonctions (économique, paysagère, patrimonial...). Dans notre cas, l'association devra dans un premier temps gérer l'exploitation des forêts sinistrées, puis reboiser ses zones et assurer un avenir pour la forêt.

Pour réaliser cela, l'ASLGF sera constituée d'un groupe de travail, avec un propriétaire référent par secteur. Le référent devra contacter les propriétaires de la zone pour constituer une unité et ainsi pouvoir faire une consultation d'entreprise de façon cohérente et établir un contrat avec l'acheteur de bois pour l'ensemble des adhérents à l'ASLGF du secteur.

Etant donné l'incapacité d'attribuer les arbres à chaque propriétaire, le bénéfice des produits de la vente se fera au prorata de la surface impactée sur la parcelle.

Les chantiers seront déclarés en commune.

Chaque adhérent peut garder le droit de procéder individuellement à l'utilisation de produit pour usage personnel et laisse un droit de passage à un autre adhérent.

4 – Création de l'ASLGF de MAGLAND

La 2^{ème} partie de la réunion correspond à l'Assemblée Générale constitutive de l'ASLGF de MAGLAND.

Rappel des statuts et validation des statuts : (voir statuts)

L'association est constituée entre l'ensemble des propriétaires forestiers pour :

- réaliser les travaux de desserte, de sylviculture ou d'exploitation pour une meilleure valorisation des parcelles
- avoir une gestion collective en réalisant un PSG (Plan Simple Gestion), c'est un document qui permet d'établir les coupes et travaux dans la forêt sur une durée de 20 ans.
- adhérer à l'UFP 74 pour bénéficier des différents avantages notamment d'une assurance responsabilité civile

L'ensemble des participants à la réunion valident les statuts présentés et élisent un conseil syndical pour l'ASLGF :

Gaillard-Liaudon Denis

Anthoine Frédéric

Perrin Marie-Claude

Baud Julien

Fontaine Adrien

Perret Christian

*Gavard Pierre
Dayot Jean-Francois
Fontaine Benjamin
Toque Loic
Crozet Marcelle
Pezet Maurice
Gradel David*

Une cotisation de 20 euros est fixée pour l'adhésion à l'ASLGF.

L'ASLGF de MAGLAND est constituée.

Si vous souhaitez adhérer, retourner le bulletin d'adhésion avec un chèque de 20 euros à l'ordre ASLGF de Magland.

5 – Possibilité de vendre ses parcelles

Dans un but de réduire le morcellement très important sur la zone et d'apporter une solution pour les propriétaires souhaitant vendre leurs parcelles, une solution d'achat par la commune ou un propriétaire adhérent à l'ASLGF vous sera proposée si vous le souhaitez.

Une évaluation à titre indicatif de vos parcelles peut vous être faite.

Si vous souhaitez vendre, retourner un bulletin d'intention de vente.

Le CRPF reste à disposition pour les propriétaires qui voudraient avoir des renseignements sur le projet par rapport à leurs parcelles.

Contact :

Freddy CONTAT
CRPF, 181 Rue des grèbes huppés
74130 BONNEVILLE
06 08 36 45 59
freddy.contat@crpf.fr